



Aide aux familles Année scolaire 2020-2021

Le Centre Communal d'Action Sociale attribue une aide financière sous conditions aux parents de **lycéens, d'apprentis et de collégiens fréquentant des classes spécialisées** dans le cadre des frais de transports Manéo.

L'aide financière est attribuée selon les conditions suivantes :

- Le domicile de rattachement du ou des parents est situé sur la commune de La Hague ;
- Les parents perçoivent **l'allocation de rentrée scolaire**.

Le montant de l'aide sera fonction des ressources.

Pour faire la demande, il faut vous munir : du justificatif de domicile des parents, du justificatif de versement par la CAF ou la MSA (...) de l'Allocation de Rentrée Scolaire pour la rentrée 2020-2021, des justificatifs de ressources de la famille si elles sont inférieures ou égales au montant du RSA brut (cf montants document de demande), du certificat de scolarité et de la copie de la carte de bus Manéo recto-verso du jeune, du justificatif de paiement de la carte ou d'une attestation sur l'honneur indiquant le montant payé et d'un Relevé d'Identité Bancaire des parents.

Attention, cette aide n'est pas cumulable avec l'aide aux frais de transport des apprentis

Pour tous renseignements complémentaires, contactez l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale au 02.33.01.83.90

Vous trouverez la demande d'attribution sur le site de la commune www.lahague.com (sur le portail usager), à la Maison des Services Publics ou sur le site msp.lahague.com

Le formulaire de demande et les pièces justificatives
devront être déposés ou envoyés au CCAS à la :

Maison des Services Publics
Place de la Mairie BP 215
Beaumont-Hague
50442 LA HAGUE Cedex

Ou envoyés par mail : ccas@lahague.com